



REPUBLIQUE FRANCAISE

---

TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'ESSERT

---

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- la demande en date du 28 septembre 2023 du service jeunesse de la ville de Belfort, sollicitant la réservation d'emplacements sur le parking derrière la patinoire du 22 octobre 2023 au 4 novembre 2023 en vue d'organiser l'opération « Le Citoyen Roulant » par le Club Moto de la Police Nationale (CMPN).

**ARRETE**

**N° 23.118**

**Objet : Autorisation de stationnement réservé.**

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cet événement ainsi que la sécurité des participants.

**ARRETE :**

**Article 1** : Du dimanche 22 octobre 2023 au samedi 4 novembre 2023 inclus, la partie indiquée en rouge du parking situé à l'arrière de la patinoire, depuis l'entrée rue des Carrières jusqu'au fond de l'impasse sur les deux côtés, sera exclusivement réservé aux besoins du CMPN.



**Article 2** : Le montage de la structure sera effectué le 22 octobre 2023 et son démontage le 4 novembre 2023, au matin.

**Article 3** : La signalisation de restriction sera mise en place par le Centre Technique Municipal de la ville de Belfort.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage.

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont  
ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- Gardes-Champêtres
- Ville de Belfort / Direction Sport et Jeunesse

Pour information : Service technique communal

Essert, le 2 octobre 2023

**Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire en charge  
de la voirie, des travaux et de  
la sécurité**



**Alain BURGER**

